

L'ÉTAT CONTRE LA STIGMATISATION SOCIALE

«Moins d'État», «l'État est une conception rétrograde», «le dynamisme, le modernisme consiste à réduire l'État», «Trop de fonctionnaires», «l'avenir est à l'initiative privée», etc. Les prises de position contre l'État et ses agents sont nombreuses. Qu'elles proviennent de représentants du CNPF ou de dirigeants d'entreprises qui bénéficient pourtant, par ailleurs, d'avantages étatiques divers, dont des avantages fiscaux, n'est pas surprenant sachant l'attachement du patronat pour le libéralisme économique, mais qu'elles proviennent de fonctionnaires est pour le moins paradoxal. Il est vrai que l'on ne court pas grand risque lorsqu'on est à la tête de services ou d'administrations à réclamer moins d'État ou à vouloir que l'État soit géré comme une entreprise privée. Il faudrait, il est vrai, pour bien comprendre ce renversement de point de vue qui transforme des fonctionnaires «colbertistes» en 1970 encore en adeptes des thèses de Hayek en 1990, étudier en détail les recrutements, les programmes de formation et surtout les carrières et les concurrences qui opposent polytechniciens, énarques et hacheussiens ou es-sekiens. Les journalistes enfin, toujours à l'affût des changements et prompts à prendre des déclarations provocatrices pour des vérités, ne sont pas pour rien dans la mise en scène de ce débat.

Il faut tout d'abord rappeler que l'État — particulièrement «l'État social» — est une «idée neuve» qui, loin d'être rétrograde, représente sans doute le seul moyen pour tendre vers plus de justice. L'État même s'il a, en France, une antériorité certaine, ne se développe vraiment qu'à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Plusieurs indices en témoignent : limitation de l'autorité familiale avec la loi permettant de prononcer la déchéance paternelle, limitation de l'autorité patronale avec la loi permettant de lutter contre les accidents du travail, limitation du pouvoir de l'Église avec la séparation de l'Église et de l'État, vote de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, ... Ce développement reste pourtant très lent : il faudra 18 ans avant que le projet de loi sur les accidents du travail qui entraîne de facto une limitation du pouvoir patronal ne soit voté ! Ce développement reste contesté : la loi Loucheur

du 5 avril 1928, qui créait un système d'assurances sociales obligatoires donnant droit à des aides en cas de maladie, d'invalidité ou de maternité, étendue aux travailleurs agricoles en 1930 en permettant à l'État de compenser la faiblesse des cotisations des ouvriers agricoles par une dotation complémentaire, a été très violemment attaquée par les représentants des classes dominantes. Ce développement enfin, reste limité : la part que représente le budget de l'État rapporté au PIB n'augmente vraiment qu'après la première guerre mondiale pour diminuer dès le milieu des années vingt.

Le développement d'un État «organe de la pensée sociale» apparaissait pourtant à un sociologue comme E. Durkheim comme le moyen d'un «progrès de la justice». Il écrivait au début de ce siècle : «*Les progrès de la justice se mesurent au degré de respect dont les droits de l'individu sont l'objet, parce qu'être juste est rendre à chacun ce qu'il est en droit d'exiger*». Il est vrai que l'État peut lutter contre l'injustice qui provient essentiellement des inégalités. Il est la seule force qui puisse dépasser la somme des forces particulières qui ont intérêt au maintien d'inégalités (classes, coteries, agents économiques, familles, ...). «*A cause de sa fonction centrale, écrivait encore Durkheim, l'État est donc plus que tout autre organe collectif apte à se rendre compte des nécessités générales de la vie en commun et empêcher qu'elles ne soient subordonnées à des intérêts particuliers.*» L'expérience, limitée, partielle de ces quarante dernières années est venue vérifier cette hypothèse : même si l'intervention de l'État en matière de logement a été tardive, maladroit, très incomplète et le plus souvent suscitée à son corps défendant, l'amélioration du logement, tant que dure «l'aide à la pierre», n'en a pas été moins réelle ; même si l'intervention de l'État en matière scolaire est le plus souvent limitée par l'étroitesse des budgets, même si l'appropriation différentielle des biens culturels qui favorise les enfants des familles déjà armées en la matière n'a jamais été vraiment contrecarrée, l'accession d'un plus grand nombre d'enfants à une culture générale et technique n'en est pas moins réelle ; même si l'intervention de l'État en matière de protection sociale a été souvent

désordonnée, et toujours freinée par les exigences patronales, il n'en est pas moins résulté jusque vers le milieu des années soixante-dix un appareillage efficace : en témoignent la généralisation de la sécurité sociale, l'amélioration des retraites, la création du SMIG et du SMIC, l'autorisation administrative de licenciement, ... Mieux encore, durant quelques années, la fonction publique a été le modèle qui entraînait les autres secteurs d'activités. La sécurité d'emploi des fonctionnaires, les droits des salariés des entreprises nationalisées, apparaissaient comme autant « d'avancées » dont les employés des entreprises privées réclamaient la mise en place. Ainsi a-t-on vu des grèves ouvrières pour obtenir une progression de carrière comparable à celle des fonctionnaires. En un mot il s'agissait d'étendre au secteur privé les systèmes de fonctionnement en vigueur dans le secteur étatique.

Or c'est ce système que les défenseurs du libéralisme mettent en cause, reprenant à leur compte tous les arguments qu'en leur temps Hayek et Von Mises avançaient. De la critique, des difficultés de fonctionnement de l'État ils passent vite à la critique de l'État, de la condamnation de l'État totalitaire qui confond fascisme et soviétisme ils passent vite au rejet du socialisme et de l'État social. Défenseurs de l'initiative privée ils pourfendent la lourdeur bureaucratique étatique, sans voir que seul l'État peut être le garant de la liberté individuelle et surtout le garant de l'égalité d'accès à cette liberté. Ils proposent même que les systèmes qui ont cours dans l'entreprise privée remplacent les systèmes qui organisent l'activité des fonctionnaires et veulent que ce soit le signe d'un dynamisme retrouvé.

De fait, il s'agit surtout d'une régression. Sur le seul point des effets du statut des personnels, la comparaison que l'on pouvait établir, vers 1975, entre les « gens du public » et les « gens du privé » le fait bien comprendre. Les fonctionnaires se caractérisaient, il y a peu encore, par un moindre taux de suicide, un moindre taux de maladies mentales, une moindre condamnation pénale, une meilleure réussite scolaire et une meilleure intégration sociale des enfants. Il n'est pas jusqu'à la durée de vie qui, à situation professionnelle comparable, ne manifestait des différences.

On comprend que les salariés du privé aient souhaité la généralisation de ces conditions d'existence et que vouloir, à l'inverse, étendre les conditions d'existence du secteur privé au

secteur public soit ressenti comme rétrograde ce qu'a bien montré le mouvement social de 1995 et de nombreuses grèves de 1996. Vouloir, en plus, présenter cette régression comme un progrès relève d'autant plus de la duplicité de certains défenseurs des classes dirigeantes que l'on sait déjà ce qu'il en est des conditions de travail et des conditions d'existence du million de précaires, intérimaires, contractuels, vacataires qui occupent les postes de fonctionnaires et d'agents des collectivités territoriales et hospitalières qui n'ont pas été créés comme tels.

Mais soumettre l'État au régime du secteur privé, c'est avant tout restreindre l'efficacité de l'action comme le montre clairement la comparaison de la formation continue publique et privée, la première on le sait est plus efficace que la seconde ; réduire « l'État social » c'est aussi l'empêcher de compenser (même si jusqu'alors cela a été très insuffisant) les inégalités et, par là même, permettre le développement de mécanismes sociaux, parmi lesquels les conséquences non seulement psychologiques mais aussi médicales de « l'anomie », de « la désaffiliation » ou du « vide social » commencent à être bien explorées. Ramener l'État à ses seules fonctions traditionnelles c'est d'une certaine façon contribuer au relâchement des systèmes d'interdépendance, c'est raccourcir les chaînes qui lient les groupes professionnels et les individus les uns aux autres, ce qui ne peut que contribuer au développement de « l'égotisme », c'est aussi réduire la nécessité d'une symbolisation et d'une emphémisation des intérêts personnels qui ne peut que contribuer à la réduction de la propension à la sublimation des passions. C'est dire que, dans ces conditions, la probabilité de tensions et de violences interpersonnelles et intergroupales augmentent considérablement tout comme les chances de stigmatisation des catégories jugées infâmes. L'exemple étasunien des conséquences du retrait quasiment complet du peu d'État charitable existant le montre très clairement. C'est en quelque sorte une expérience grandeur nature qui est réalisée là !

Tout milite donc en faveur non seulement du maintien de cette dimension nouvelle de l'État qu'est l'État social mais aussi en faveur de son extension. Mais celle-ci ne pourra exister qu'autant que l'on sortira des différentes politiques d'insertion existantes qui, d'une certaine façon, induisent une stigmatisation bureaucratique pour une nouvelle politique d'intégration, ou que l'on reviendra sur des systèmes de cha-

rité étatique (chichement mesurée d'ailleurs) au profit d'une reconnaissance de l'égalité des droits. Autant en somme que l'État luttera contre toutes les inégalités qui s'enracinent dans des mécanismes conservateurs de la reproduction sociale. C'est dire que l'État social doit contribuer à réduire l'efficacité des mécanismes sociaux producteurs d'inégalités et à freiner la propension des groupes à s'approprier les avantages procurés par ces mécanismes. C'est en effet en réduisant la violence propre aux mécanismes de marchés (du travail, du logement, etc.) et en contrôlant les violences qui peuvent, du fait des premières, s'exercer dans les lieux de travail, les espaces d'habitat, les

institutions de répression ... que l'on peut espérer réduire les logiques de stigmatisations et leurs effets interpersonnels. Cela implique aussi de contenir l'État qui, on le sait, peut devenir, soit tyrannique, soit particulièrement bureaucratique, par plus de participation démocratique. Mais là encore des expériences multiples existent qui mériteraient d'être analysées en détail. Il demeure sans doute aux sciences sociales de mieux comprendre l'engendrement, les oppositions et les complémentarités, de ces utopies libertaires, sources de représentations nouvelles pour des marges de manoeuvre plus étendues.